

**Délibération n° 2019/11/18 n°03 : URBANISME –  
Acquisition amiable d'un bien immobilier  
cadastré AC 136 et AC 137 situé place du Marché  
et cadastré AC 480 situé 17, rue de Malval.**

|  |  |
|--|--|
| Nombre de conseillers  | Date de la convocation : 06/11/2019      |
| En exercice : 31   |  |
| Présents : 27  | Affichage de la convocation : 12/11/2019 |
| Pouvoirs : 3   |  |
| Votants : 0  | Affichage du compte rendu : 19/11/2019   |
| <b>Présents :</b> MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mmes NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, M MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine |  |
| <b>Absents ayant remis pouvoir :</b>   |  |
| M BOUKACEM Safi donne pouvoir à M JULLIEN Daniel,<br>Mme BERNY Carine donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle,<br>M. GERARD Daniel donne pouvoir à M MALOSSE Daniel.   |  |
| <b>Absents ou excusés :</b>  |  |
| Mme BERTHILLON Chantal   |  |

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'ancien office notarial situé au cœur du village est vacant depuis le déménagement de l'étude sur la zone d'activité tertiaire de Maison-Blanche.

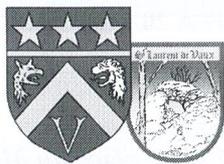
Par courrier du 27 septembre 2019, Me LAURENT propose de vendre à la commune l'ancien office notarial et le second sous-sol de l'immeuble LE VALNIGRIN pour un prix global de 920 000 € décomposé comme suit :

- ✓ L'office notarial situé place du Marché est un immeuble cadastré AC 136 et AC 137. Le bâtiment correspond à l'ancien hôtel du midi. Il comporte une surface de 440 m<sup>2</sup> s'étageant sur 4 niveaux. La vente est proposée au prix de 870 000 € par la SCI LA FOND DE TREVES, représentée par Me Jean-Edouard LAURENT.
- ✓ Le second sous-sol de l'immeuble LE VALNIGRIN, cadastré AC 480 et situé 17, rue de Malval, comporte 10 boxes de stationnement. Cet immeuble appartient à l'indivision formée par Mes Jean-Edouard LAURENT et Emilie LAURENT. La vente est proposée au prix de 50 000 €.

Monsieur le Maire explique que l'acquisition de l'ancien office notarial permettrait d'affecter les deux premiers niveaux à usage commercial et d'aménager 4 ou 5 logements locatifs sociaux sur les deux niveaux supérieurs. Le sous-sol de l'immeuble LE VALNIGRIN, distinct d'une centaine de mètres, pourrait être mis à la location de toute personne en recherche de stationnement.

Cette prochaine affectation explique la répartition sur le budget principal des niveaux affectés aux commerces et aux stationnements et sur le budget PLH les niveaux aménagés en logements. Il est alors nécessaire de trouver une clé de répartition pour répartir le coût de l'immeuble sur lesdits budgets.

La clé de répartition proposée serait les recettes attendues soit :



**Délibération n° 2019/11/18 n°03 : URBANISME –  
Acquisition amiable d'un bien immobilier  
cadastré AC 136 et AC 137 situé place du Marché  
et cadastré AC 480 situé 17, rue de Malval.**

|                        | Produit mensuel<br>attendu                    | Produit annuel<br>attendu | % des produits<br>attendus |
|------------------------|---|---------------------------|----------------------------|
| Produit commerces (BP) | 10 € le m <sup>2</sup> x 220 m <sup>2</sup>   | 26 400 €                  | 65,55 %                    |
| Produit garages (BP)   | 50 € par garage                               | 5 000 €                   |                            |
| Produit logement (PLH) | 6,25 € le m <sup>2</sup> x 220 m <sup>2</sup> | 16 500 €                  | 34,45 %                    |
| Total                  |   | 47 900 €                  | 100 %                      |

Au vu de ces %, il est proposé :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Coût de l'acquisition foncière | 920 000 € |
| Budget principal               | 603 060 € |
| Budget PLH                     | 316 940 € |

La même clé de répartition sera appliquée aux frais de notaire et frais annexes.

Dans son avis en date du 29 octobre 2019, le service des Domaines n'a émis aucune observation sur le prix proposé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'acquisition des biens immobiliers proposés par Me LAURENT au prix de 920 000 € et de l'autoriser à signer les actes d'acquisition.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Vu l'avis de France Domaines

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 25 voix Pour 5 Contre  
MAJORITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** l'acquisition du bien immobilier cadastré AC 136 et AC 137 situé place du Marché (ancien office notarial) et du bien immobilier cadastré AC 480 (second sous-sol à usage de stationnement de l'immeuble LE VALNIGRIN) au prix de 920 000 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques d'acquisition ;

**DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget principal et au budget annexe PLH selon la répartition précédemment définie.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le

20/11/2019

et de la publication en mairie le 20/11/2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

